

La Minerve



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 699 PORTANT SUR LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} février 2022, le règlement numéro 699 portant sur la tarification pour le service de la collecte des matières résiduelles.

Le but de ce règlement est d'ajuster la tarification pour la compensation pour le service de la collecte des matières résiduelles à compter de l'année 2022.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture ainsi que sur notre site Internet.

Donné à La Minerve, ce 4 février 2022.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 février 2022, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 février 2022.

Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière